

Conseil Municipal du 15 janvier 2024		à 18h00	
N°ordre	8	Titre Délibération de principe mécénat et parrainage 2024	
N° identifiant	2023-0297		
Rapporteur(s)	Mme Léonore MONCOND'HUY		
Date de la convocation	09/01/2024		
Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY	PJ. Modèle de convention de mécénat Modèle de convention de parrainage/parteneriat	
Secrétaire(s) de séance	Vincent GATEL		
Membres en exercice	53		
Quorum	27		
Présents	46	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoints M. Frankie ANGEBAULT - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - M. Aloïs GABORIT - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Solange LAOUDJAMAÏ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>	
Absents	3	<p>Mme Béatrice BEJANIN - Mme Carine GILLES - Mme Lucile VALLET Conseillères municipales</p>	
Mandats	4	Mandants Mme Samira BARRO-KONATÉ Mme Lisa BELLUCO Mme Myriam MARCIL Mme Clémence POURROY	Mandataires Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN M. Didier DARGÈRE M. Aloïs GABORIT M. Charles REVERCHON-BILLOT

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 2, 4, 3, 5 à 13. Est sortie Élodie BONNAFOUS.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction générale des services Mission Relations territoires - Partenariats
------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les dispositions des articles L. 2121-29, L. 2122-22 et L. 2541-12,

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au « mécénat, aux associations et aux fondations »,

Vu le Code général des impôts (CGI), notamment les dispositions de l'article 238 bis,

Vu l'Instruction fiscale 4C-5-04 n° 112 du 13 juillet 2004 relative « aux frais et charges (BIC, IS, dispositions communes), mesures en faveur du mécénat, versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général »,

Le mécénat se définit comme « le soutien matériel apporté par une personne physique ou morale, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ». Il prend les formes suivantes :

- le « mécénat financier », soit le versement d'un don en numéraire (chèques, virements...)
- le « mécénat en nature », soit la mise à disposition ou le don d'un bien mobilier ou immobilier, la fourniture de marchandises en stock, la fourniture, à titre gratuit, de prestations de services réalisées par l'entreprise ou la fondation dans le cadre de son activité
- le « mécénat de compétences », soit la mise à disposition, à titre gratuit, de compétences de l'entreprise ou de la fondation vers le bénéficiaire, par le biais de salariés, volontaires et intervenant sur leur temps de travail.

Les collectivités locales sont éligibles au mécénat avec droit à avantage fiscal. Par ailleurs, elles sont confrontées à des contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes. La démarche de mécénat facilite ainsi l'apport de ressources nouvelles et conforte l'association des particuliers, acteurs économiques et fondations aux projets de ces collectivités, à travers l'acte de don.

Par conséquent, la ville de Poitiers développe depuis 2019 une démarche de mécénat, pour dégager des financements complémentaires, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint. Elle le fait en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement économique et fondations, dans la valorisation et la promotion de diverses actions et/ou projets présentant un intérêt général comme entre autres les projets « Vacances pour toutes et tous », « Poitiers l'été », « Restauration de l'église Notre-Dame-la-Grande », « Projet du quartier du Palais », « Ordinateurs solidaires » et « scénographie Camille Claudel ».

Pour encadrer et sécuriser sa pratique du mécénat, la ville de Poitiers est signataire de la charte du mécénat de l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (Admical). Cette charte définit notamment le mécénat comme reposant sur une vision et des objectifs partagés et un respect mutuel et des devoirs réciproques entre le mécène et son bénéficiaire.

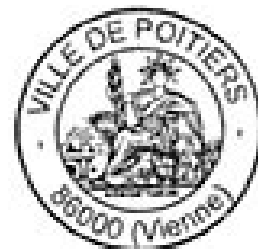
Par ailleurs, le parrainage est un financement complémentaire au mécénat. Il permet au parrain d'obtenir « un soutien matériel en vue d'en retirer un bénéfice direct ». Le parrainage répond à une démarche commerciale explicite et raisonnée et est l'opportunité de rapprocher des univers différents, de générer des collaborations inédites, au bénéfice du bien commun.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'approuver le modèle de convention de mécénat proposé aux entreprises et fondations pour la formalisation de leur don auprès de la ville de Poitiers**
- **d'approuver le modèle de convention de parrainage proposé aux entreprises et fondations pour la formalisation de leur don auprès de la ville de Poitiers**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer, pour l'année 2024, les conventions avec les mécènes, les fondations et les partenaires, ainsi que tout document à intervenir, pour les projets portés par la Ville**

- d'imputer les recettes aux articles correspondants.

POUR	46		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	3	M. Laurent LUCAUD, M. Christian MICHOT, M. Kentin PLINGUET.	Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	1	Mme Élodie BONNAFOUS.	Vincent GATEL



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Mise en ligne le	18 janvier 2024		
Date de réception en préfecture	18 janvier 2024	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20240115-182810- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	9.1	Autres domaines de compétences des communes	